

Reunion du 30 Mars 2000
(14h00)

Constatations envoyées par la poste le 24 Mars 2000
Etant présents: MM Borel, Thomas, Landemaine, Lemaitre, Loupil, Normand, Jami, LeMétier,
Fonten, Belliot

Absent: M Langris, Mme Bruen

1/ Etude du dossier avant-projet relatif aux travaux 2^{ème} phase du parking face à la salle des fêtes - mission de maîtrise d'œuvre des services de l'équipement.

Le dossier avant-projet est accepté ainsi que la mission de maîtrise d'œuvre des services de l'Equipement.

2/ Fixation des taux communaux des 4 taxes et reversement éventuel de l'allocation versée par l'état pour la suppression progressive de la part des salaires dans la taxe professionnelle aux groupements concernés.

Les taux des 4 taxes restent inchangés soit :

Taxe d'habitation : 6,72%

Taxe foncière propriétés bâties : 12,4/8%

Taxe foncière propriétés non-bâties : 23,04%

Taxe professionnelle : 6,72%

Par ailleurs il a été décidé de ne pas reverser aux groupements concernés l'allocation versée par l'état.

3/ Vote des budgets primitifs 2000

a/ centre communal d'action sociale : il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 19.927,81 F. Pas de section d'investissement.

b/ service d'assainissement : il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 159.484,39 F et à la somme de 201.416,21 F en dépenses et recettes d'investissement.

c/ service des eaux : il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 405.442,91 F et à la somme de 395.931,19 F en dépenses et recettes d'investissement.

d/ commune : le budget s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 2.342.435,00 F et à la somme de 2.455.273,63 F en dépenses et recettes d'investissement.



OBJET : PAIEMENT D'HONORAIRES A Me LECOMTE

M. le Maire expose aux membres du Conseil municipal que Me LECOMTE, qui a fait valoir ses droits à la retraite depuis peu, a adressé le 21 mars 2000 un note d'honoraire d'une vente datant du 9 décembre 1994 (montant de 2.503,91F). M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils acceptent le paiement de ces honoraires étant donné que ceux-ci sont parvenus hors délai – prescription.

Les membres du Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
Considérant que cette note, quoique arrivée hors délai, correspond à un travail effectivement réalisé autorisent M. le Maire à procéder au paiement de celle-ci.

OBJET: Parking salle des fêtes – travaux de voirie 2^e phase.

Les membres du Conseil Municipal,
après avoir délibéré,
approuvent l'avant-projet des travaux de voirie 2^e phase du parking de la salle des fêtes présenté par les services de l'équipement.

OBJET: Programme d'investissement numéro 117 : changement intitulé de programme sans changement de numéro de programme.

Les membres du Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
Considérant que le projet de plan d'eau sur la parcelle I 95 est abandonné, et que celui-ci est substitué à un projet de parc paysager, décident de conserver le même numéro de programme (n° 117) et d'intituler celui-ci "PARC PAYSAGER".

OBJET : Renouvellement du placement en Bons du Trésor Négociables.

Les membres du Conseil Municipal,
après avoir délibéré,
considérant tenu que les travaux d'investissement 2000 ne débuteront pas dans l'immédiat mais que dans quelques mois sollicitent un renouvellement du placement en Bons du Trésor Négociables pour une durée de QUATRE mois.

Principaux programmes d'investissement 2000 :

- Travaux de voirie : 412.000,00 F
- Restauration partielle de la chapelle de Lignières : 500.000,00 F
- Restauration de l'ancienne caserne : 680.000,00 F
- Restauration de la toiture de la chapelle d'Orgères : 40.000,00 F
- Restauration du chemin de la croix guillaume : 50.000,00 F
- Achat d'un véhicule : 30.000,00 F
- 1^{ère} tranche du projet de parc paysager : 256.000,00 F
- 2^{ème} phase voirie : parking salle des fêtes
voie de liaison et sécurité route Couptrain : 120.000,00 F

4/ Demande d'achat de terrain communal

M. le Maire a présenté 2 demandes d'achat de terrain, à savoir :

- demande d'acquisition de la parcelle située derrière la chapelle de Lig ou derrière la salle des fêtes. Aucune décision n'a été prise.
- Renouvellement de demande d'acquisition d'une partie de la parcelle trouve le dépôt de gravats. Accord donné. Stéphane LEGENDRE.

5/ Etude du plan départemental d'itinéraires de promenades randonnées pédestres proposé pour la Commune de Lign Orgères.

La commission Tourisme se réunira pour examiner ce plan.

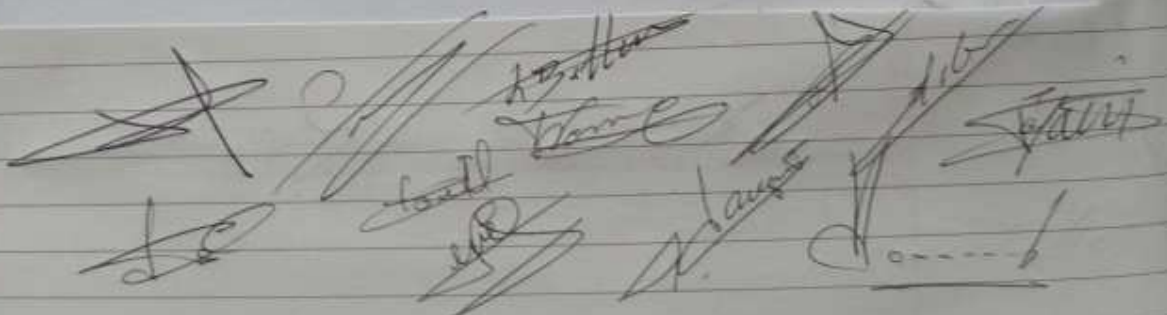
6/ DIVERS

a- service des eaux :

M. le Maire a fait part aux membres du Conseil Municipal d'un courrier a aux entreprises de terrassement du secteur appelant leur attention l'importance de venir consulter les plans des canalisations d'eau potal mairie avant tout travaux - une casse de canalisation ayant encore été à dép

b- salle des fêtes :

M. le Maire tient à rappeler aux présidents des associations locales que l des fêtes, mise gratuitement à leur disposition, doit être rendue propre.

A collection of handwritten signatures and scribbles in black ink, located at the bottom of the page. The signatures are somewhat illegible but appear to be written in a cursive style. There are approximately seven distinct signatures or scribbles of varying lengths and styles.